

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU MERCREDI 25 JUN 2025 à 19H30**



**N°073/2025 – Projet de rénovation énergétique de l'école des Vavres, création d'un restaurant scolaire et aménagement d'un parking dédié – Dépôt des demandes de subventions auprès du Département de l'Ain au titre du Pacte de Territoire**

Conseillers en exercice : **25** – Présents : **20** – Excusés avec Pouvoir : **3** – Excusée sans Pouvoir : **1**  
Absente : **1** – Votants : **23**

**L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ, LE 25 JUIN**, le Conseil Municipal de SAINT-DENIS-LÈS-BOURG s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale **du 19 juin 2025**, sous la présidence de **Monsieur Guillaume FAUVET, Maire**.

**ETAIENT PRESENTS :**

Mesdames, Messieurs :

BERNARD Jean-Luc, BIRRAUX Jean-François, BOUVARD Patrick, BULIARD Sylvie, CHAUDET Lydie, DOUVRE Evelyne, FAUVET Guillaume, FERAUD Valérie, GALIEN Jean-Michel, GRUET Alexis, MARCILLAC Frédéric, MESSINA Isabelle, MINIER Jean-Philippe, MIRALLES Bruno, RONGEAT Stéphane, ROUSSEAU Alain, SAUDRAIS Nadia, SCHWINTNER Francis, VAUGEOIS Patrick, VIGNAGA Isabelle.

**ETAIENT EXCUSÉS AVEC POUVOIR :**

**Mesdames, Messieurs :** BOILEAU Marc, (pouvoir donné à Evelyne DOUVRE), MONTEIRO Rita, (pouvoir donné à François BIRRAUX), TRICHOT Patricia, (pouvoir donné à Frédéric MARCILLAC).

**ETAIT EXCUSÉE SANS POUVOIR :** Madame Céline ROUSSEL

**ETAIT ABSENTE :** Madame GONGUET Nathalie

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. **Monsieur Patrick BOUVARD** ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'elle a accepté.

***Vu** le Code général des collectivités territoriales,*

***Vu** la nécessité pour la commune de Saint-Denis-lès-Bourg de procéder à la rénovation de l'école des Vavres,*

***Considérant** que ce projet s'inscrit dans la volonté de la commune d'assurer de bonnes conditions d'accueil et d'enseignement aux élèves,*

***Considérant** qu'un plan de financement a été établi pour permettre la réalisation de cette opération,*

***Considérant** que ce projet est éligible à des aides :*

- départementales de contractualisation avec les communes en tant qu'investissement structurant et du dispositif transition écologique,
- au titre de la dotation d'équipements des territoires (DETR) pour l'ETAT,
- du Fonds vert pour l'ETAT,
- de Grand Bourg Agglomération dans le cadre du Plan d'Equipement Territorial (PET) 2.

001-210103446-20250625-073-2025-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet 26/06/2025  
Publication : 27/06/2025

Délibération n°073-2025 du 25 juin 2025 (suite) – 2 –

Le plan de financement déposé à l'appui de cette demande est annexé à la délibération.

**Le Conseil Municipal,**  
**Après en avoir délibéré à l'unanimité,**

**ADOpte** l'opération, son plan de financement prévisionnel et ses modalités de financement ;

**AUTORISE** Monsieur le maire à effectuer des demandes de subventions ;

**S'ENGAGE** à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions ;

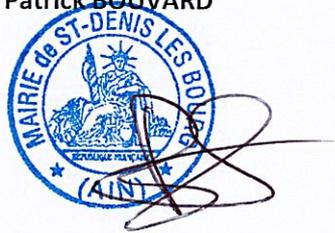
**AUTORISE** Le Maire à procéder à toutes les démarches administratives et financières nécessaires à la bonne exécution de cette délibération.

**AINSI FAIT ET DELIBERE LES MEMES JOUR MOIS ET AN QUE CI-DESSUS, TOUS LES MEMBRES PRESENTS ONT SIGNE AU REGISTRE**

Le Maire,  
Guillaume FAUVET



Le secrétaire  
Patrick BOUVARD



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-210103446-20250625-073-2025-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/06/2025  
Publication : 27/06/2025

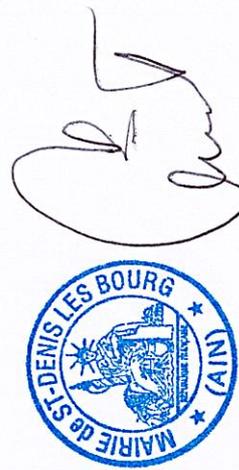
DEPENSES	
Types de dépenses	Montants HT
Travaux classique	1 127 993,60 €
<i>frais annexes éligibles</i>	121 400,00 €

Travaux de rénovation énergétique	631 000,00 €
<i>frais annexes éligibles</i>	61 800,00 €
Travaux de désimperméabilisation	87 646,40 €
<i>frais annexes éligibles</i>	8 500,00 €
Frans annexes non éligibles	135 300,00 €

TOTAL HT	2 173 640,00 €
----------	----------------

**Plan de financement prévisionnel - ST DENIS LES BOURG**  
Rénovation de l'école maternelle Les Vavres

RECETTES						
Financiers	Eligibilité	Plafond	Taux subvention / Dépense thématique	Montant max de subvention	Taux global Montant subvention / Montant total projet	
GBA	PET			450 000,00 €	20,70%	
DETR	Construction	entre 200 000 et 400 000	24,01%	300 000,00 €	13,80%	
		Projet < 400 000 €				
CD 01 - Investissements structurants	Aménagement extérieur, travaux de construction, de rénovation (dont démolition et études) Taux variable selon montant du projet	De 10 000 € à 100 000 € HT (30%) Puis de 100 001 € à 399 999 € HT (15%) Projet > 400 000€ (15%) dans la limite de 150 000€	15,00%	150 000,00 €	6,90%	
CD 01 transition écologique	rénovation énergétique des bâtiments publics	20 % dans la limite	20,00%	157 789,28 €	7,26%	
Fonds Vert	rénovation énergétique des bâtiments publics	taux moyen	25%	173 200,00 €	7,97%	
				330 989,28 €	15,23%	
Sous-total subventions publiques				1 230 989,28 €	56,63%	
Autofinancement				942 650,72 €	43,37%	
TOTAL				2 173 640,00 €	100,00%	



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur  
001-210103446-20250625-073-2025-DE  
Accusé certifié exécutoire  
Réception par le préfet : 26/06/2025  
Publication : 27/06/2025